

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 24 janvier 2019

Question écrite urgente

Villa Ducret aux Genêts : pourquoi avoir laissé démolir ?

Considérant :

La villa Ducret, au chemin des Genêts, était recensée à l'inventaire depuis 1989 comme digne d'intérêt. Or, un plan localisé de quartier datant de 1982 prévoyait sa destruction, autorisée en 2012. Plusieurs habitant.e.s du quartier s'y sont opposés. Ces derniers mois, le Conseil d'Etat et les autorités de la Ville de Genève ont été interpellés. Il n'y a pas eu de réponses aux demandes des habitant.e.s. La démolition a débuté abruptement le lundi 21 janvier, sans concertation préalable, ce qui soulève des interrogations sur la rapidité de cette démarche de la part des habitant.e.s. Le quartier des Genêts demeure en attente d'une maison de quartier ou d'un espace collectif.

Compte tenu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Pourquoi l'Etat n'a-t-il pas répondu aux courriers des habitant.e.s cherchant à préserver la villa Ducret ?*
- *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il le degré de concertation et d'information transmis aux habitant.e.s dans le cadre de cette démolition de la villa Ducret ?*
- *Il existe des procédures d'information pour l'abattage des arbres, notamment en ville de Genève ; de quelle manière sont communiquées aux habitant.e.s les modifications importantes dans leur quartier ?*
- *Quelle était la teneur des discussions avec les propriétaires ? L'Etat souhaitait-il acquérir cette villa ? A-t-il cherché à un quelconque moment à la préserver, selon les vœux exprimés des habitant.e.s ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.